

Première Synthèses Informations

LES CONTRATS D'AIDE À L'EMPLOI DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE EN 2006 :

forte hausse des embauches

En 2006, 358 000 personnes ont accédé à un emploi grâce à un contrat d'aide du plan de cohésion sociale, contre 247 000 en 2005 : dans le secteur non marchand *via* le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou le contrat d'avenir, dans le secteur marchand *via* le contrat initiative emploi (CIE) ou le contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Au troisième trimestre de l'année, l'Éducation nationale a recruté un nombre important de contrats d'avenir.

La montée en charge de ce contrat s'est ainsi fortement accélérée avec l'embauche d'un public plus qualifié en moyenne que lors des trimestres précédents.

La progression des contrats d'avenir et des CI-RMA a ainsi permis à un nombre croissant de bénéficiaires de minima sociaux d'accéder à un emploi aidé.

Le CAE est, quant à lui, resté fortement mobilisé pour les jeunes : 36 % des salariés recrutés avaient moins de 26 ans.

Les associations restent les principaux employeurs de contrats aidés dans le secteur non marchand, malgré la forte hausse des embauches en contrat d'avenir dans les établissements publics d'enseignement.

La durée des contrats d'avenir est en moyenne plus courte qu'en 2005, tout comme celle des CIE.

Au cours de l'année 2006, 162 000 personnes ont débuté un CAE, 94 000 un contrat d'avenir, 78 500 un CIE et 23 500 un CI-RMA (tableau 1). La montée en charge du contrat d'avenir s'est accélérée à partir du troisième trimestre 2006 : 30 500 entrées en contrat au cours du trimestre, contre 18 000 en moyenne au cours des deux trimestres précédents. Les établissements publics d'enseignement ont en effet effectué de nombreux recrutements en contrat d'avenir au cours des quatre derniers mois de l'année. Les entrées en CIE ont fortement



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

Tableau 1
Entrées et stocks en contrats aidés du Plan de Cohésion Sociale

		2005	2006				Total	
		Total	T1	T2	T3	T4		
CIE	Nouveaux contrats	87 558	35 306	16 782	12 110	14 516	78 714	
	dont : France métropolitaine	87 558	35 305	16 782	12 110	14 514	78 711	
	Avenants de reconduction	326	560	342	325	239	1 466	
	Effectifs en fin de trimestre	72 514	94 942	95 173	89 827	85 659		
CI-RMA	Nouveaux contrats	ASS-API-AAH *	1 416	1 125	2 549	2 139	2 377	8 190
		RMI	5 188	2 737	4 649	4 164	3 938	15 488
		Total	6 604	3 862	7 198	6 303	6 315	23 678
	dont : France métropolitaine	ASS-API-AAH	1 268	1 024	2 450	2 045	2 300	7 819
		RMI	4 214	2 446	4 284	3 605	3 638	13 973
		Total	5 482	3 470	6 734	5 650	5 938	21 792
	Avenants de reconduction	ASS-API-AAH	45	116	259	364	479	1 218
		RMI	165	650	870	1 100	1 400	4 020
		Total	210	766	1 129	1 464	1 879	5 238
	Effectifs en fin de trimestre	ASS-API-AAH	1 160	2 029	3 967	5 263	6 371	
		RMI	4 249	5 895	8 970	10 157	11 588	
		Total	5 409	7 924	12 937	15 420	17 959	
CAE	Nouveaux contrats	134 851	59 705	33 127	31 656	37 780	162 268	
	dont : France métropolitaine	134 851	50 843	31 021	29 734	35 273	146 871	
	Avenants de reconduction	2 362	14 554	26 130	32 649	38 588	111 921	
	Effectifs en fin de trimestre	121 016	164 155	170 721	173 325	177 564		
Contrat d'avenir	Nouveaux contrats	18 029	19 840	15 880	30 460	27 561	93 741	
	dont : France métropolitaine	15 993	16 081	13 970	27 593	24 330	81 974	
	Avenants de reconduction	0	204	2 259	4 067	4 979	11 509	
	Effectifs en fin de trimestre	17 154	35 253	45 513	70 446	87 559		

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

Lecture : en 2006, 162 268 conventions initiales CAE ont été conclues en France.

* ASS : Allocation de solidarité spécifique.
API : Allocation de parent isolé.
AAH : Allocation aux adultes handicapés.

ralenti après le premier trimestre 2006, l'enveloppe allouée à ce dispositif ayant été fortement réduite : 14 500 entrées en moyenne au cours des trois derniers trimestres 2006, contre 35 000 au premier trimestre.

Fin 2006, 177 500 personnes étaient salariées en CAE, 87 500 en contrat d'avenir, 85 500 en CIE et 18 000 en CI-RMA.

Les jeunes : un quart des embauches en contrats non marchands

36 % des salariés embauchés en 2006 en CAE sont des jeunes de moins de 26 ans (tableau 2). Au cours de l'année 2006, la part des jeunes dans les embauches s'est continûment accrue. Ainsi, au quatrième trimestre 2006, 39 % des embauches en CAE concernaient des jeunes de moins de 26 ans, contre 35 % au premier trimestre. Cette part était beaucoup plus élevée au quatrième trimestre 2005 : 45 %.

En contrat d'avenir, la part des jeunes reste faible, bien qu'en légère progression : 7 %, contre 6 % en 2005.

Au total, la part des jeunes dans les embauches en contrats non marchands diminue en 2006 : 26 %, contre 31 % en 2005. Cela s'explique par le poids croissant des contrats d'avenir dans les embauches dans les contrats non marchands.

Les seniors représentent, pour leur part, 14 % des embauches dans les contrats non marchands : 15 % des embauches en CAE, 13 % en contrat d'avenir.

Recentrage du CIE sur les seniors et les demandeurs d'emploi de très longue durée

Avec la réduction des volumes d'entrées en CIE, le dispositif s'est recentré en direction des seniors et des chômeurs de très longue durée. Les plus de 50 ans représentent 23 % des embauches en 2006, contre

18 % en 2005 (tableau 3). 38 % des embauches de CIE bénéficient en 2006 à des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans à l'ANPE, contre 34 % en 2005.

Davantage de personnes qualifiées en contrat d'avenir, suite à la vague de recrutement dans l'Éducation nationale

En 2006, 32 % des entrants en contrat d'avenir ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat, alors qu'ils étaient 22 % en 2005. Au deuxième semestre 2006, la moitié des embauches ont été effectuées dans l'Éducation nationale, employeur qui recrute une population plus qualifiée que les autres employeurs du secteur non marchand.

Les personnes non qualifiées, c'est-à-dire ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP, représentent 25 % des embauches en CAE et 28 % des embauches en

Tableau 2
Caractéristiques des bénéficiaires de contrats non marchand par trimestre

	CAE					Contrat d'avenir					Non marchand			
	2006					2006					2005		2006	
	T1	T2	T3	T4	Total	T1	T2	T3	T4	Total	Total	Total		
Sexe														
Homme	33,1	35,2	32,7	32,9	35,3	50,5	55,8	31,5	34,9	40,6	34,9	37,2		
Femme	66,9	64,8	67,3	67,1	64,7	49,5	44,2	68,5	65,1	59,4	65,1	62,8		
Âge														
Moins de 26 ans	34,7	34,7	36,6	38,6	36,3	6,8	7,3	7,1	8,2	7,4	31,2	25,8		
De 26 à 49 ans	49,9	50,9	48,1	47,7	48,9	80,6	79,8	79,7	79,7	79,9	53,3	60,1		
50 ans ou plus	15,5	14,4	15,3	13,8	14,8	12,6	12,9	13,2	12,1	12,7	15,5	14,0		
Niveau de formation														
Inférieur au CAP (V bis et VI)	24,9	27,2	23,1	21,7	24,9	35,0	36,0	22,4	23,0	27,5	26,2	25,9		
Niveau CAP-BEP (V)	40,2	39,4	41,9	39,7	40,6	41,7	42,1	40,4	39,7	40,7	40,4	40,7		
Niveau Bac	20,4	19,3	20,2	21,6	19,8	14,0	13,1	21,3	20,8	18,2	19,5	19,3		
Supérieur au Bac	14,6	14,2	14,8	16,9	14,6	9,2	8,8	16,0	16,4	13,5	13,9	14,2		
Durée d'inscription à l'ANPE avant l'entrée dans le dispositif														
Non-inscrit	14,1	14,5	15,1	13,4	14,4	13,2	12,5	9,5	10,2	11,0	14,2	13,2		
Moins de 6 mois	18,1	16,6	15,0	19,5	16,7	11,6	13,0	10,2	12,7	11,7	17,2	14,9		
De 6 à 11 mois	10,1	9,6	11,0	9,5	10,4	12,1	14,5	11,3	11,1	11,9	10,3	11,0		
De 12 à 23 mois	26,2	26,3	28,3	28,3	27,5	23,8	22,6	21,1	21,2	22,0	25,9	25,5		
24 mois ou plus	31,5	33,1	30,6	29,3	31,0	39,3	37,4	47,9	44,8	43,4	32,4	35,5		
Personnes handicapées	11,5	9,3	10,4	8,7	9,9	8,1	8,9	9,5	9,4	9,1	11,0	9,6		
Bénéficiaire d'un minimum social	21,2	16,3	11,7	11,7	13,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	30,4	44,0		
Bénéficiaire du RMI	15,5	11,6	8,1	8,5	9,8	77,7	77,3	57,5	60,3	65,9	22,8	30,1		
Allocation solidarité spécifique	5,0	4,1	3,2	2,8	3,5	19,4	17,0	34,5	29,5	26,4	6,7	11,8		
Allocation parent isolé	0,7	0,5	0,4	0,4	0,5	3,5	3,2	5,4	6,7	5,0	1,0	2,1		
Allocation adulte handicapé	nd*	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd		

* - non disponible.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : au cours du premier trimestre 2006, 59,4 % des conventions initiales CAE ont été signées par des chômeurs de longue durée.

Source : CNASEA. Traitement : Dares.

contrat d'avenir. Ils ne sont que 16 % en CIE et 24 % en CI-RMA.

Progression des bénéficiaires de minima sociaux accédant à un contrat non marchand

La part des bénéficiaires de minima sociaux dans les embauches en contrats non marchands s'est redressée au cours de l'année 2006 : 44 % des salariés embauchés en conventions initiales CAE et contrat d'avenir sont bénéficiaires de minima sociaux, contre 30 % en 2005. Cette remontée s'explique par le poids croissant des contrats d'avenir dans les embauches du secteur non marchand : 42 % au quatrième trimestre 2006, contre 14 % un an auparavant. En contrepartie, les bénéficiaires de minima sociaux sont moins présents dans les entrées en CAE : 14 % en 2006, contre 21 % en 2005. Au cours de l'année 2005, le CAE avait en effet accueilli de nombreux bénéficiaires de minima sociaux pour pallier la faiblesse des entrées en contrat d'avenir.

Plus de la moitié des personnes recrutées en contrat d'avenir par l'Éducation nationale à la rentrée 2006 étaient allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). La part des bénéficiaires de l'ASS dans les embauches en contrat d'avenir s'est ainsi fortement accrue : 26 % en 2006, contre 19 % en 2005.

Les entrées en CI-RMA ont progressé en 2006, tandis que la présence des bénéficiaires de minima sociaux dans les embauches en CIE s'est légèrement réduite. Au total, les bénéficiaires de minima sociaux représentent 35 % des entrées en contrats du secteur marchand (CIE ou

Tableau 3
Caractéristiques des bénéficiaires de contrats du secteur marchand

Flux d'embauche	CIE		CI-RMA		dont CI-RMA (ASS API AAH)		Marchand	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Sexe								
Homme	54,0	55,6	nd*	61,4	47,7	55,0	nd	57,0
Femme	46,0	44,4	nd	38,6	52,3	45,0	nd	43,0
Âge								
Moins de 26 ans	20,9	16,0	nd	nd	5,4	3,5	nd	nd
De 26 à 49 ans	61,6	61,1	nd	nd	80,1	77,7	nd	nd
50 ans ou plus	17,5	22,9	nd	nd	14,5	18,7	nd	nd
Niveau de formation								
Inférieur au CAP (V bis et VI)	15,7	15,8	nd	24,1	19,1	17,3	nd	17,7
Niveau CAP-BEP (V)	44,8	44,8	nd	46,0	4,9	49,5	nd	45,1
Niveau Bac	19,8	19,5	nd	16,3	17,4	18,0	nd	18,8
Supérieur au Bac	19,7	19,9	nd	13,6	14,8	15,2	nd	18,4
Durée d'inscription à l'ANPE avant l'entrée dans le dispositif								
Non-inscrit	11,7	8,2	nd	19,0	4,0	4,5	nd	10,7
Moins de 6 mois	14,1	14,5	nd	11,4	5,4	6,0	nd	13,8
de 6 à 11 mois	10,6	10,6	nd	15,3	7,7	7,4	nd	11,7
de 12 à 23 mois	30,2	29,2	nd	32,4	20,8	18,9	nd	30,0
24 mois ou plus	33,5	37,5	nd	21,9	62,1	63,2	nd	33,9
Personnes handicapées	11,4	14,0	nd	nd	8,9	13,7	nd	nd
Bénéficiaire d'un minimum social	17,8	15,1	100,0	100,0	100,0	100,0	23,6	34,7
Bénéficiaire du RMI	10,7	8,7	78,6	65,4	0,0	0,0	15,5	21,9
Allocation solidarité spécifique	6,8	6,2	18,8	30,3	86,4	87,6	7,7	11,8
Allocation parent isolé	0,3	0,2	1,6	2,5	13,3	7,3	0,4	0,7
Allocation Adulte Handicapé	nd	nd	1,1	1,8	0,4	5,2	nd	nd

* - non disponible.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : en 2006, 66,7 % des conventions initiales CIE ont été signées par des chômeurs de longue durée.

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

Tableau 4
Les employeurs recourant aux contrats aidés du secteur non marchand

	CAE						Contrat d'avenir					
	2005 Total	2006					2005 Total	2006				
		T1	T2	T3	T4	Total		T1	T2	T3	T4	Total
Commune	12,9	19,6	19,3	17,8	13,1	17,7	17,0	11,7	12,8	7,9	5,7	8,9
Autre collectivité territoriale *	1,9	2,8	3,9	3,0	2,5	3,0	4,9	4,6	4,3	2,7	2,7	3,4
Association, fondation	42,4	39,7	46,6	48,3	43,8	43,7	53,1	58,7	65,3	30,1	36,5	44,0
Établissement public d'enseignement	24,4	18,5	9,6	11,2	23,6	16,4	13,5	12,0	6,1	53,6	49,7	35,6
Établissement sanitaire public	12,3	11,7	12,3	11,6	10,6	11,5	5,5	4,2	4,8	2,4	2,3	3,1
Autre établissement public	5,3	6,6	7,1	7,0	5,4	6,5	5,4	7,8	5,6	2,9	2,7	4,3
Autre personne morale	0,8	1,1	1,2	1,1	1,0	1,2	0,7	0,9	1,2	0,4	0,4	0,8

* - EPCI, département, région.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : au cours du premier trimestre 2006, 19,6 % des conventions initiales CAE ont été signées par des communes.

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

CI-RMA) contre 24 % un an auparavant.

Les personnes handicapées progressent dans les entrées en contrat d'avenir et CI-RMA (hors RMI) : respectivement 9 % et 14 %. Il est désormais possible d'entrer dans ces contrats au titre de l'allocation pour adultes handicapés (AAH).

Les établissements publics d'enseignement, plus présents dans les embauches en contrat d'avenir

Les associations restent le principal employeur du secteur non marchand : 44 %

des entrées en 2006 (tableau 4). Elles sont toutefois moins présentes dans les entrées en contrat d'avenir suite aux recrutements importants de l'Éducation nationale à la rentrée 2006. Alors que la part des établissements publics d'enseignement dans les recrutements en contrat d'avenir augmente de 13 à 36 %, celle des associations diminue de 53 à 44 %. Avec la forte mobilisation du contrat d'avenir dans l'Éducation nationale le nombre d'agents administratifs progresse fortement : ils représentent 31 % des entrées 2006, contre 15 % en 2005 (tableau 6).

En CAE, les recrutements ont davantage progressé dans les collectivités territoriales : 21 % des entrées, contre 15 % en 2005.

Le secteur tertiaire reste toujours prépondérant au sein des entrées du secteur marchand : 70 % des entrées en 2006 (tableau 5).

Diminution de la durée moyenne des CIE et des contrats d'avenir

La durée moyenne prévue à l'embauche (hors renouvellement) est de 9,5 mois en CAE et de 12 mois en contrat d'a-

Tableau 5
Les secteurs d'activité et les tailles d'établissement recourant aux contrats aidés du secteur marchand

Flux d'embauche	CIE		CIRMA		dont CI-RMA (ASS API AAH)	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Secteurs d'activité						
Agriculture.....	2,1	1,9	nd*	4,1	3,7	2,8
Industrie.....	13,4	13,3	nd	11,9	14,2	13,9
Construction.....	12,9	13,9	nd	18,6	15,6	13,1
Tertiaire.....	70,9	70,5	nd	69,6	65,7	69,7
dont : Commerce.....	22,8	22,2	nd	24,5	21,6	23,5
Services aux entreprises.....	16,9	16,9	nd	nd	15,7	15,0
Services aux particuliers.....	14,8	14,0	nd	nd	16,2	16,9
Autres **.....	0,6	0,3	nd	0,2	0,8	0,5
Taille des établissements						
2 salariés ou moins.....	33,7	38,2	nd	nd	46,6	45,6
De 3 à 9 salariés.....	29,7	27,2	nd	nd	26,4	25,7
De 10 à 19 salariés.....	11,3	10,7	nd	nd	9,4	9,4
De 20 à 49 salariés.....	12,3	11,5	nd	nd	9,0	9,7
50 salariés ou plus.....	13,0	12,3	nd	nd	8,6	9,6

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

* - non disponible.

** - Correspond aux codes APE non valides.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : en 2006, 70,5 % des conventions initiales CIE ont été signées dans le secteur tertiaire. 16,9 % des conventions initiales CIE appartiennent au secteur tertiaire et relèvent du service aux entreprises.

Tableau 6
Les emplois aidés du secteur non marchand

	CAE						Contrat d'avenir					
	2005 Total	2006					2005 Total	2006				
		T1	T2	T3	T4	Total		T1	T2	T3	T4	Total
Personnel des services aux personnes.....	28,8	30,0	25,8	32,1	25,8	28,6	7,6	5,5	7,0	6,9	9,1	7,3
Personnel des services aux collectivités (entretien et nettoyage, gardiennage, ...).....	9,6	10,8	13,2	10,4	10,1	11,0	29,9	22,1	23,9	13,3	12,0	16,6
Agent administratif (secrétariat, accueil, ...).....	19,3	18,6	18,2	16,1	18,8	17,6	14,7	15,6	13,0	45,2	37,4	31,2
Animateur sportif ou socio-culturel.....	11,0	11,0	9,8	14,3	15,1	12,4	5,6	4,7	4,5	2,3	3,7	3,6
Profession liée à la nature et à l'environnement (jardinier, ...).....	8,3	8,4	11,8	6,6	6,3	8,3	11,7	17,1	18,4	8,2	9,3	12,1
Ouvrier.....	8,9	8,0	10,6	7,7	7,6	8,4	22,3	24,0	25,5	11,0	13,5	16,9
Autres *.....	13,7	14,1	10,2	12,5	15,9	13,4	8,3	11,0	7,7	13,2	14,9	12,3
Codes erronés **.....	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

* - Correspond principalement aux surveillants d'établissement scolaire et aux agents de restauration (serveurs, cuisiniers,...).

** - Correspond aux codes ROME qui n'ont pu être redressés.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : au cours du premier trimestre 2006, 18,6 % des conventions initiales CAE ont été signées pour un poste d'agent administratif.

Tableau 7
Les emplois aidés du secteur marchand

Flux d'embauche	CIE		CI-RMA (ASS API AAH)	
	2005	2006	2005	2006
Personnel des services aux personnes et à la collectivité.....	9,5	8,7	8,4	8,5
Personnel des services administratifs et commerciaux.....	15,9	17,0	19,6	15,9
Personnel de l'industrie hôtelière.....	10,7	10,0	11,3	12,5
Personnel de la distribution et de la vente.....	15,8	14,7	15,7	16,6
Cadres commerciaux, administratifs et professionnels de l'information et de la communication.....	11,1	11,3	8,9	8,8
Personnel de type artisanal, de l'agriculture et de la pêche.....	6,3	6,6	3,0	4,6
Personnel du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction.....	4,9	4,4	6,5	5,6
Personnel du transport et de la logistique.....	9,9	10,4	12,0	10,6
Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique.....	10,1	10,5	8,3	10,1
Autres.....	5,5	6,0	5,1	6,2
Codes erronés *.....	0,4	0,4	1,2	0,5

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

* - Correspond aux codes ROME qui n'ont pu être redressés.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : en 2006, 17 % des conventions initiales CIE ont été signées pour un poste de personnel des services administratifs et commerciaux.

venir (tableau 8). Les employeurs ont largement utilisé la nouvelle possibilité qui leur permet de limiter à six mois la durée de la convention initiale en contrat d'avenir : en 2005, la durée moyenne des contrats d'avenir était de 15 mois, soit trois mois de plus qu'en 2006.

La durée moyenne prévue à l'entrée en CIE s'est également raccourcie : 12 mois, contre 18 mois en 2005. En revanche, la durée moyenne prévue en CI-RMA (hors RMI) a progressé, passant de 7,5 mois à 11 mois.

86 % des CIE sont des contrats à durée indéterminée (CDI) ou des contrats nouvelle embauche (CNE), contre 81 % en 2005. Cette augmentation s'explique principalement par la montée en charge du CNE : 13 400 CIE sont des CNE en 2006, contre 4 250 en 2005.

Davantage d'intentions d'accompagnement et de formation dans le non marchand que dans le marchand

59 % des CAE et 78 % des contrats d'avenir prévoient un accompagnement vers l'emploi. Neuf fois sur dix, cet

Tableau 8
Caractéristiques du CI-RMA, du CIE, du CAE et du contrat d'avenir

		2005	2006
CIE	CDD (en %)	19,2	14,4
	CDI et CNE (en %)	80,8	85,6
	Durée moyenne du contrat (en mois) *	18,0	11,9
	Durée hebdomadaire de travail (en heures).....	32,9	32,9
	Taux de prise en charge moyen de l'État (en %)	33,2	31,5
CI-RMA (ASS API AAH)	CDD (en %)	100,0	65,3
	CDI et CNE (en %)	0,0	34,7
	Durée moyenne du contrat (en mois) *	7,5	10,7
	Durée hebdomadaire de travail (en heures).....	17,5	18,7
	Taux de prise en charge moyen de l'État (en %)	78,2	74,2
CAE	CDD (en %)	100,0	100,0
	CDI (en %)	0,0	0,0
	Durée moyenne du contrat (en mois) *	9,6	9,5
	Durée hebdomadaire de travail (en heures).....	23,7	24,8
	Taux de prise en charge moyen de l'État (en %)	82,9	78,7
Contrat d'avenir	CDD (en %)	100,0	100,0
	CDI (en %)	0,0	0,0
	Durée moyenne du contrat (en mois) *	15,0	11,8
	Durée hebdomadaire de travail (en heures).....	26,0	25,8
	Taux de prise en charge moyen de l'État (en %)	90,0	89,9

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

* - Il s'agit de la durée moyenne prévue du contrat lors de la signature de la convention initiale.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : en 2006, 85,6 % des conventions initiales CIE sont des CDI.

accompagnement doit être réalisé en interne par un tuteur (tableau 9). 59 % des CAE et 87 % des contrats d'avenir prévoient une formation, généralement d'adaptation au poste. La part des formations programmées en contrat d'avenir s'est infléchie au cours du deuxième semestre en raison notamment du poids prépondérant de l'Éducation nationale dans les embauches. Cet employeur prévoit en effet moins fré-

quemment des formations que les autres employeurs du non marchand.

Les conventions d'embauche en contrats marchands prévoient moins fréquemment un accompagnement ou une formation (tableau 10). Seuls 19 % des CIE et 36 % des CI-RMA (hors RMI) prévoient un accompagnement vers l'emploi. 36 % des CIE et 48 % des CI-RMA (hors RMI) prévoient une formation.

Pierre LAMARCHE, Jérôme PUJOL (Dares).

Tableau 9
Formation et accompagnement pour les contrats aidés du secteur non marchand

Flux d'embauche	CAE		Contrat d'avenir		Non marchand	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Accompagnement vers l'emploi *	57,7	58,8	83,4	77,7	60,7	65,6
...interne (tuteur)	44,4	45,6	52,6	54,4	45,3	48,8
...externe (organisme extérieur)	6,6	6,8	9,8	8,2	6,9	7,3
... interne et externe	6,7	6,4	21,0	15,2	8,4	9,5
Accompagnement social *	4,7	3,7	16,3	16,6	6,0	6,8
Formation programmée *	54,0	58,5	84,8	86,9	57,6	65,4
Adaptation au poste.....	39,6	46,9	63,5	69,8	42,5	52,5
Remise à niveau	5,8	4,3	8,0	7,1	6,0	5,0
Qualification.....	8,6	7,3	13,3	9,9	9,1	7,9

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

* - Les données collectées sont purement déclaratives. De plus, une même personne peut cumuler plusieurs types d'accompagnement.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : en 2006, 58,5 % des conventions initiales CAE prévoient une formation.

Tableau 10
Formation et accompagnement pour les contrats aidés du secteur marchand

Flux d'embauche	CIE		CI-RMA (ASS API AAH)		Marchand	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Accompagnement vers l'emploi *	20,0	19,0	49,4	35,9	20,5	20,6
...interne (tuteur)	18,5	17,5	41,4	30,8	18,9	18,8
...externe (organisme extérieur)	0,9	0,9	3,9	2,6	0,9	1,0
... interne et externe	0,6	0,6	4,1	2,4	0,7	0,8
Accompagnement social *	0,3	0,4	0,9	1,2	0,4	0,4
Formation programmée *	36,8	36,4	47,5	47,8	37,0	36,7
Adaptation au poste	31,1	31,4	40,6	42,2	31,3	31,7
Remise à niveau	1,5	1,6	2,4	2,6	1,5	1,6
Qualification	4,2	3,4	4,5	3,0	4,2	3,4

Source :
CNASEA.
Traitement :
Dares.

* - Les données collectées sont purement déclaratives. De plus, une même personne peut cumuler plusieurs types d'accompagnement.

Champ : embauches en conventions initiales, France entière.

Lecture : en 2006, 36,4 % des conventions initiales CIE prévoyaient une formation.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le
Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité,
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €, hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LES CONTRATS AIDÉS DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE (LÉGISLATION 2006)

	SECTEUR MARCHAND		SECTEUR NON MARCHAND	
	Contrat initiative emploi (CIE)	Contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CA)
Publics éligibles	Les publics sont définis au niveau régional.	Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)*.	Les publics sont définis au niveau régional.	Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)*.
Contrat de travail	<ul style="list-style-type: none"> • CDI ou CDD de 24 mois maximum. • Temps partiel ou temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> • CDI ou CDD de 6 mois minimum ou contrats de travail temporaire renouvelables deux fois dans la limite de 18 mois. • Temps partiel ou temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> • CDD de 6 mois minimum renouvelable dans la limite de 24 mois. • Temps partiel ou temps complet ; s'il est à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> • CDD de 24 mois, renouvelable dans la limite de 36 mois (voire 60 mois pour les plus de 50 ans et les travailleurs handicapés). Par dérogation, CDD d'une durée comprise entre 6 et 24 mois, renouvelable deux fois dans la limite de 36 mois. • Durée hebdomadaire fixée à 26 heures. À partir du début 2006, elle peut être comprise entre 20 et 26 heures lorsque l'embauche est réalisée par les ateliers et chantiers d'insertion ou par une entreprise ou une association de services à la personne.
Avantages pour l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Aide mensuelle de l'État fixée par arrêté du préfet de région, dans la limite de 47 % du SMIC. • Cumul possible avec certains dispositifs d'allègement ou d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide forfaitaire égale au montant du RMI garanti à une personne isolée. • Cumul possible avec certains dispositifs d'allègement ou d'exonération de cotisations sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide mensuelle de l'État fixée par arrêté du préfet de région, dans la limite de 95 % du SMIC. • Exonérations des cotisations et contributions patronales de sécurité sociale dans la limite du SMIC, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la taxe due au titre de l'effort de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide forfaitaire égale au montant du RMI garanti à une personne isolée. • Aide dégressive de l'État : 75 % du coût restant en charge de l'employeur la première année, 50 % les années suivantes. Pour les conventions signées jusqu'au 31 décembre 2007, l'aide complémentaire de l'État est égale à 90 % du coût restant à la charge de l'employeur les 6 premiers mois. Pour les ateliers et chantiers d'insertion, le taux de l'aide est fixé à 90 % pendant toute la durée d'exécution du contrat. • Exonération de cotisations et de contributions patronales de sécurité sociale. • Aide supplémentaire de 1 500 € en cas d'embauche en CDI avant la fin du contrat.

* - Selon les termes du décret du 22 mars 2006, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) devient un critère d'éligibilité pour conclure un contrat d'avenir. Suite au décret du 20 avril 2006, cette allocation permet également d'accéder au CI-RMA.